

ARRÊTÉ N° 2026-200 du 09 juillet 2026

Portant

**ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Bessières**

Le Maire de Bessières,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021-102 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 ayant prescrit la révision du PLU,

Vu la délibération n°2024-39 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2024 ayant approuvé le débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°2025-043 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2025 ayant approuvé le 2^{ème} débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2025-068 du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2025 ayant tiré le bilan de la concertation du projet de révision du PLU,

Vu la délibération n° 2025-068 du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2025 ayant arrêté le projet de révision du PLU,

Vu la décision en date du 26 mai 2026 de Madame la présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, désignant Monsieur Jean-Marie ALVERNHE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE, en tant que commissaire enquêteur suppléant, chargé de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision générale du PLU de la commune de Bessières,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur sur les modalités et l'organisation de l'enquête,

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bessières.

Article 2 : Autorité organisatrice de l'enquête et autorité responsable du projet - Siège de l'enquête publique

La Commune de Bessières est à la fois Autorité Organisatrice et Porteur du projet de Révision du PLU.

Le siège de l'enquête publique est à la mairie de BESSIERES, 29 place du Souvenir 31660 BESSIERES.

Article 3 : Dates et durée de l'enquête

La durée prévue de l'enquête publique est de 31 jours consécutifs, du mardi 1^{er} septembre 2026 à 9h00 au jeudi 1^{er} octobre 2026 à 17h00 ;

Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours (Art L123-9 du code de l'environnement). Cette décision est portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

Enfin l'enquête, pourra être suspendue ou complétée dans les conditions définies par les articles L123-14, R123-22 et R123-23 du code de l'environnement.

Article 4 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur Jean-Marie ALVERNHE, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE, en tant que commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par Mme. la Présidente du tribunal administratif de Toulouse par décision n° E 26000064 / 31 en date du 26 mai 2026.

Article 5 : Lieux et modalités de consultation du dossier d'enquête

Format papier

Le dossier d'enquête publique sera consultable, sous format papier, en Mairie de Bessières, Hôtel de Ville, 29 place du souvenir, aux jours habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Format numérique

Le dossier pourra être consulté et téléchargé via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bessieres>. Le dossier pourra également être consulté sur le site de la mairie de Bessières.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie de Bessières, Hôtel de Ville, *29 place du souvenir*, aux jours et heures d'ouverture au public, tel que mentionné ci-avant.

Dès publication du présent arrêté toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Bessières.

Article 6 : Modalités de présentation des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

-sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé à la mairie de Bessières, aux heures d'ouverture au public;

-sur le registre numérique, accessible 24h/24h, 7j/7j durant toute la durée de l'enquête, via le site internet accessible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bessieres> ;

-par voie électronique à l'adresse mail suivante : revision-plu-bessieres@mail.registre-numerique.fr ;

-par courrier postal adressé à la Mairie de Bessières, Hôtel de Ville, 29 place du Souvenir, à l'attention du Commissaire Enquêteur, avec la mention « Enquête Publique Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessières »

-en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences dont les modalités sont définies à l'article 7 ci-après.

Ne pourront être pris en considération que les courriers et courriels parvenus durant la durée de l'enquête et au plus tard le jour et heure de clôture de l'enquête publique soit le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 17h00.

L'ensemble des observations (écrites ou sous forme numérique) et propositions du public seront mises en ligne dans les meilleurs délais et consultables sur le registre numérique via le lien <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bessieres>

Article 7 : Permanences du commissaire- enquêteur

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la Mairie de Bessières, Hôtel de Ville, 29 place du souvenir :

Sans rendez-vous préalable

Le mardi 1^{er} septembre 2026, de 14h00 à 17h00,
Le mercredi 9 septembre 2026, de 14h00 à 17h00,
Le vendredi 25 septembre 2026, de 14h00 à 17h00,
Le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 14h00 à 17h00.

Article 8 : Publicité de l'enquête

Un avis au public sera publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département de Haute-Garonne.

L'avis au public sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci dans les lieux habituels prévus à cet effet de la Mairie de Bessières, Hôtel de Ville, 29 place du souvenir,

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé, par les soins du porteur de projet, à l'affichage du même avis en huit points significatifs de la commune de Bessières. Ces affiches doivent être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 et être visibles et lisibles depuis les voies publiques.

Cet avis sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Bessières (<https://www.Bessieres.fr/>) ainsi que sur le registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bessieres>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Bessières, le 09 juillet 2026

Monsieur Le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du :

